

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



Hôtel de ville

2 rue de la Crouzette
34173 Castelnau-le-Lez
Tél : 04.67.14.27.27


Castelnau
le-lez

Sommaire

| | |
|--|--------------|
| ● L'Édito du Maire | 2 |
| ● Comment se préparer à une situation d'urgence et bien agir ? | 3 |
| ● Les risques majeurs auxquels notre commune est exposée | 4 |
| ● Le risque d'inondation | 5-6 |
| ● Le risque de tempête | 7-8 |
| ● Le risque de feux de forêts | 9-10 |
| ● Le risque de neige/verglas | 11 |
| ● Le risque de mouvement de terrain | 12 |
| ● Le risque sismique | 13 |
| ● Le risque lié au transport de marchandises dangereuses | 14 |
| ● Le risque de pandémie | 15 |
| ● Le risque de canicule | 16 |
| ● Le risque de grand froid | 17 |
| ● Rappel : Les consignes à suivre | 18-19 |
| ● Constituer un kit d'urgence | 20 |
| ● Les niveaux de sécurité Predict | 21 |
| ● Récapitulatif : en cas de risque majeur, qui fait quoi ? ... | 22 |
| ● Informations utiles | 23 |



La prévention, notre priorité



Frédéric LAFFORGUE

Maire de Castelnau-le-Lez

Chères Castelnauviennes,
chers Castelnauviens,

Votre sécurité est une priorité pour mon équipe et pour les services municipaux qui, par leurs actions au quotidien, veillent à prévenir et à gérer les risques.

La Ville de Castelnau-le-Lez, comme tout territoire, peut être confrontée à des risques naturels ou technologiques. En tant que Maire, il est de ma responsabilité de protéger mes administrés et de mon devoir de les sensibiliser à ces phénomènes naturels extrêmes et à ces dangers potentiels, en lien avec les services de l'État.

Dans le cadre de la prévention des risques majeurs, j'ai donc le plaisir de porter à votre connaissance le **Dossier d'information communal sur les risques majeurs** (DICRIM) élaboré par les services de la Ville en collaboration avec les services de secours et les acteurs locaux compétents dans le domaine de la gestion des risques. Il a pour objectif de renseigner sur les risques encourus, sur les consignes de sécurité à respecter et sur les actions à mener lors d'un épisode de crise. Il est consultable en Mairie, sur le site Internet www.castelnau-le-lez.fr et sur l'application de la Ville, *Castelnau-le-Lez*.

En parallèle, notre commune dispose également d'un **Plan communal de sauvegarde** (PCS) qui est, quant à lui, destiné aux services de la Ville : il définit la procédure à suivre en cas de situations d'urgence et aide à organiser la mise en sécurité des habitants.

Il est essentiel de ne pas oublier que **la prévention des risques est l'affaire de tous** et que certains comportements et certaines précautions permettent de limiter les impacts de ces aléas exceptionnels.

Je suis très attaché à cette démarche qui développe en chacun de nous une culture de la **sécurité** et de la **citoyenneté**. Consultez attentivement ce document et conservez-le précieusement pour être acteur de votre sécurité et de celle de vos proches.

Informers et sensibiliser sont les éléments essentiels d'une prévention efficace.

Comment se préparer à une situation d'urgence et bien agir ?

CONSIGNES GÉNÉRALES À RESPECTER

- ✓ **Éviter tout déplacement** (même pour aller chercher les enfants à l'école : ils sont pris en charge par les enseignants et sont hors de danger)
- ✓ **Réduire au maximum les appels téléphoniques** pour ne pas saturer le réseau
- ✓ **S'informer de la situation**
- ✓ **Couper l'électricité, le gaz et l'eau**
- ✓ **Ne pas prendre l'ascenseur**

SELON LA SITUATION À LAQUELLE VOUS ÊTES CONFRONTÉS, DEUX OPTIONS POSSIBLES



Ne pas se déplacer et se mettre en sécurité : par exemple, monter à l'étage en cas d'inondation, se calfeutrer en cas de fumée...



Évacuer le lieu pour s'éloigner du danger et se rendre dans un lieu sécurisé (famille, amis) ou dans un des centres d'accueil et d'hébergement d'urgence prévus par la commune.

CONSIGNES GÉNÉRALES À RESPECTER

Électricité : mettre des cache-prises, vérifier régulièrement l'état de vos équipements électriques, couper systématiquement le courant lorsque vous changez d'ampoule, ne jamais toucher d'appareil électrique les mains mouillées.

Avant de partir en vacances : débrancher toutes les prises, couper l'eau et le gaz.

CONNAÎTRE LES GESTES DE PREMIERS SECOURS qui peuvent être pratiqués lors d'accidents de la vie quotidienne (malaise, étouffement, saignement, arrêt cardiaque...) est un atout.

Les risques majeurs auxquels notre commune est exposée :



Transport de matières
dangereuses



Séisme



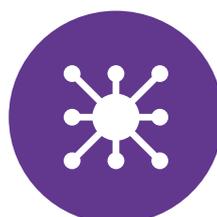
Neige / Verglas



Inondation



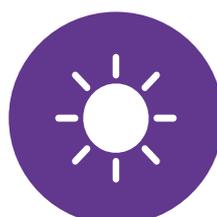
Tempête



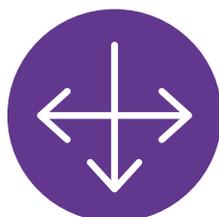
Pandémie



Feux de forêts



Canicule



Mouvement
de terrain



Grand froid



LE RISQUE D'INONDATION

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Lorsque celle-ci est densément urbanisée, l'impact de ces débordements sur les personnes, les biens, les équipements ou les activités économiques peut être très dommageable. Les mesures préventives, comme les comportements de mise en sécurité, permettent de réduire ces conséquences et d'améliorer la résilience des populations, du territoire et des activités économiques.

Les repères de crues ont pour vocation de sensibiliser la population au risque d'inondation et de favoriser la conscience du risque, en nous rappelant qu'une crue majeure peut se reproduire à l'avenir.

ÉPISODE MÉDITERRANÉEN

Notre commune peut être soumise à des "épisodes méditerranéens", le plus souvent en automne. Ils sont provoqués par des remontées d'air chaud, humide et instable, en provenance de la Méditerranée, pouvant générer de très fortes précipitations sur une durée courte (1h à 24h). L'équivalent de plusieurs mois de précipitations tombe alors en seulement quelques heures, ce qui peut être dangereux et provoquer localement de lourds dégâts, la saturation des réseaux d'eaux pluviales, des débordements rapides des cours d'eau et des ruissellements et stagnations d'eau importants en milieu urbain.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Inscrivez-vous à la téléalerte Gedicom.



Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture, site Internet, réseaux sociaux).



Disposez d'un poste de radio à piles (France Bleu Hérault, Radio France, France Info).



Téléchargez "MyPredict" sur votre smartphone.

PENDANT



Évitez tout déplacement inutile.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne téléphonez qu'en cas de besoin.



Sur demande des autorités, rejoignez un centre d'accueil.

À L'ANNONCE DE LA MONTÉE DES EAUX :

Protégez-vous et votre habitation.

Coupez les alimentations en électricité et en gaz.

Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur, montez dans les étages.

Ne descendez pas dans les sous-sols.

Ne circulez pas dans une zone inondée.

Éloignez-vous des cours d'eau, berges et ponts.

Restez informés via la radio et les réseaux sociaux de la commune.

APRÈS



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique.

Assurez-vous que l'eau du robinet est potable.



Faites l'inventaire des dégâts.
Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.



Aérez et désinfectez les pièces.

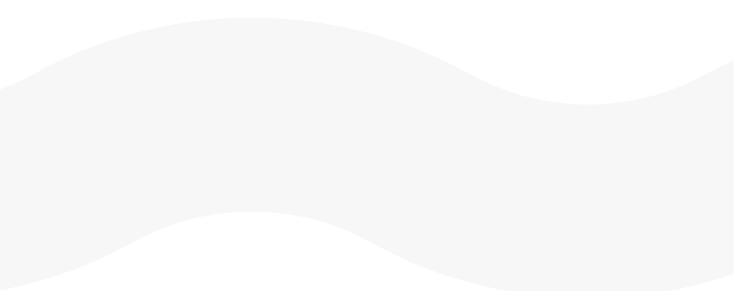


LE RISQUE DE TEMPÊTE

Une tempête est un phénomène météorologique durant lequel des vents forts à violents se produisent sur une large zone géographique.

Ce phénomène peut avoir des conséquences graves sur la population et les biens :

- chutes d'objets divers (toitures, cheminées, grues, chapiteaux, etc.),
- détérioration des lignes électriques et de communication,
- perturbation des réseaux de transports, etc.
- perturbation de l'environnement (déforestation, perte d'infiltration des sols) et augmentation du risque d'inondation



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT

-  Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés ou endommagés (meubler de jardin, objets divers).
-  Vérifiez le bon ancrage au sol des structures légères (serres, vérandas, cabanons).
-  Fermez les portes et les volets.
-  Dans la mesure du possible, rentrez chez vous.

PENDANT

-  Dans la mesure du possible, restez chez vous.
-  Évitez tout déplacement inutile, réduisez votre vitesse en cas de déplacement impératif.
-  N'intervenez pas sur les toitures.
-  Ne vous promenez pas en forêt ou sur le littoral.
-  Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales et surveillez les réseaux sociaux de la commune.

APRÈS

-  Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique.
-  Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.



LE RISQUE DE FEUX DE FORÊTS

Un incendie de forêt est un feu non maîtrisé qui se propage sur une étendue boisée. D'origine naturelle ou accidentelle, il peut se produire toute l'année, mais la période estivale est la plus propice.

La propagation de l'incendie est principalement déterminée par le type de végétation (les landes, le maquis et la garrigue sont les formations végétales les plus exposées), les conditions météo (vent fort, forte chaleur) et le relief.

L'IMPORTANCE DU DÉBROUSSAILLEMENT

La prévention du risque incendie est la meilleure garantie de protection de votre habitation en cas de feu de forêt. Vous êtes ainsi amené à respecter les obligations de débroussaillage (au minimum 50 mètres autour de votre habitation*) et à maintenir

en permanence votre périmètre de sécurité débroussaillé (article L322-3 du Code forestier).

Le débroussaillage vise à créer une discontinuité du couvert végétal pour ralentir voire stopper la progression du feu.

* La zone de débroussaillage est modulable en fonction du milieu environnant. Pour plus d'informations, contactez la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de l'Hérault.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Débroussailliez autour des habitations et le long des voies d'accès pour garantir la plus grande sécurité de votre habitation. N'accoliez pas à la maison des réserves de combustibles.



Prévoyez des moyens de lutte (points d'eau, motopompe pour piscine...).



Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture).

PENDANT (SURPRIS PAR UN DÉPART DE FEU)



Informez les sapeurs-pompiers le plus vite et le plus précisément possible (18 et 112).



Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation ; arrosez les abords.



Fermez les volets, portes et fenêtres ; calfeutrez-les avec des linges mouillés.



Fermez les vannes de gaz et produits inflammables.



Ne vous approchez pas d'un feu de forêt ; ne sortez pas sans ordre des autorités. Dans la nature, éloignez-vous dos au vent en vous dirigeant sur les côtés du front de feu.



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont en sécurité.



Évitez d'utiliser votre véhicule.



Écoutez la radio (France Info, France Bleu Hérault) et surveillez les réseaux sociaux.

APRÈS



Faites l'inventaire des dégâts.
Déclarez le sinistre au plus tôt
à votre assureur.



Aérez
les pièces.



LE RISQUE DE NEIGE / VERGLAS

Les chutes de neige et les phénomènes de verglas ou de pluies verglaçantes sont consécutifs à des précipitations qui se produisent lorsque les températures sont négatives ou proches de 0°C.

Elles peuvent entraîner la formation de phénomènes glissants sur les trottoirs et le réseau routier et une augmentation de poids sur les bâtiments et infrastructures.

Ce phénomène a possiblement des conséquences graves pour la population (hypothermie, risque de fractures liées aux sols glissants, risque lié aux chutes de branches et toitures, etc.), les biens et la vie quotidienne (chutes des lignes électriques, perturbations des réseaux de transport, effondrement).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégagant la neige, en salant les trottoirs (évitiez de stocker la neige dans les avaloirs et fossés pour ne pas gêner l'écoulement des eaux lors du redoux).



Évitez de circuler ; en cas d'obligation de déplacement, munissez-vous d'équipements spéciaux.



Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre.



Écoutez la radio, surveillez les réseaux sociaux et respectez les consignes des autorités.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

Le mouvement de terrain est consécutif à un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique.

On en distingue plusieurs types : glissement de terrain, chutes de blocs, érosion du littoral, effondrement, coulée de boue, retrait-gonflement des argiles.

Ce risque peut être déclenché ou amplifié en cas de fortes précipitations ou de succession de périodes de gel/dégel.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Quittez rapidement les bâtiments.



Gagnez un point haut pour vous mettre hors de portée du danger.



Fuyez latéralement pour sortir le plus vite possible de l'axe de la coulée.



LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme, ou tremblement de terre, est une secousse du sol due aux mouvements des plaques tectoniques. Selon leur intensité et leur durée, les séismes peuvent causer des dégâts importants, mettre en danger des vies, et générer des pertes économiques et des difficultés de communication.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Abritez-vous loin des fenêtres.



Après la secousse, coupez les réseaux, ne fumez pas.



À l'extérieur, éloignez-vous des constructions, lignes électriques.



Dès que vous le pouvez, rejoignez un point de rassemblement.

**DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ
DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.**



LE RISQUE LIÉ AU TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Le risque T.M.D. est consécutif à un accident impliquant un transport de marchandises dangereuses par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisations (gazoduc, oléoduc, pipeline, etc).

Il peut avoir des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement liées aux phénomènes induits : explosion, incendie, dégagement de nuage toxique, voire la combinaison de ces phénomènes.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Confinez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche.



Ne fumez pas. Évitez les gestes pouvant provoquer une flamme ou une étincelle.



LE RISQUE DE PANDÉMIE

La pandémie désigne la propagation soudaine et rapide d'une maladie pouvant se répandre à une grande échelle en contaminant l'Homme.

Elle peut avoir des conséquences graves sur la population, pouvant toucher des millions de personnes quand celles-ci ne sont pas immunisées ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades (exemple du COVID-19).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Respectez les mesures d'hygiène recommandées : lavage régulier des mains, port du masque dans les lieux publics, distanciation physique, etc.



Évitez les contacts avec les personnes malades et/ou les animaux infectés. Si vous êtes ou avez été en contact avec une personne malade, isolez-vous et faites-vous tester.



En cas de symptômes caractéristiques de la maladie, appelez votre médecin traitant ou le 15.



Faites-vous vacciner contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



LE RISQUE DE CANICULE

Le risque de canicule survient lorsque les températures journalières (diurnes et nocturnes) atteignent, durant plusieurs jours, des valeurs nettement supérieures aux normales saisonnières du département concerné. Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes dangereux : sécheresse et appauvrissement de la ressource en eau, augmentation du risque d'incendie, pollution atmosphérique, etc.

Ces périodes de canicule ont des conséquences graves pour les personnes fragilisées (coup de chaleur, déshydratation, troubles respiratoires...) pour les biens et la vie quotidienne (fissuration des façades des habitations, pollution des zones urbanisées...).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Hydratez-vous en buvant de l'eau régulièrement (ne consommez pas d'alcool).



Restez à votre domicile dans les pièces les plus fraîches. Fermez les volets le jour.



Évitez les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes.



Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

**SI VOUS AVEZ PLUS DE 60 ANS ET QUE VOUS VOUS SENTEZ ISOLÉ(E),
PENSEZ À VOUS SIGNALER AUPRÈS DU CCAS (TÉLÉPHONE : 04 67 14 27 28).**



LE RISQUE DE GRAND FROID

Le risque de grand froid est lié à la survenue de températures atteignant des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières du département concerné et s'étalant sur plusieurs jours. Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes météorologiques dangereux : formation de verglas et de glace, chutes de neige, pollution atmosphérique, etc.

Ces périodes de grand froid ont des conséquences graves pour les personnes fragilisées (hypothermie, aggravation des pathologies et des maladies infectieuses, intoxication par le monoxyde de carbone...), les biens et la vie quotidienne (gel des réseaux électriques, des conduites d'alimentation, coupure de la circulation ferroviaire, aérienne, etc.)

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Protégez vos canalisations et compteurs d'eau.



Évitez de vous déplacer.



Limitez les efforts physiques et les activités à l'extérieur.



Écoutez la radio, surveillez les réseaux sociaux et respectez les consignes des autorités.



Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.



Si vous remarquez une personne en difficulté dans la rue, composez le 115 (numéro d'urgence).

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

**SI VOUS AVEZ PLUS DE 60 ANS ET QUE VOUS VOUS SENTEZ ISOLÉ(E),
PENSEZ À VOUS SIGNALER AUPRÈS DU CCAS (TÉLÉPHONE : 04 67 14 27 28).**

Rappel :

Les consignes à suivre

INONDATION



- Identifiez un espace refuge accessible de l'intérieur et de l'extérieur
- Évitez tout déplacement
- Ne vous engagez pas dans une zone inondée
- Surélevez les appareils électroménagers et les produits toxiques
- Si vous avez une maison sans étage, ne fermez pas les volets
- Ne vous rendez pas dans les parkings souterrains et les sous-sols

FEU DE FORÊT



- Alertez les pompiers
- Dégagez les voies de circulation
- Fermez le gaz, coupez l'électricité
- Calfeutrez les issues
- Ne vous exposez pas aux flammes

CANICULE



- Rafraîchissez-vous
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches
- Fermez les volets et fenêtres le jour et aérez la nuit
- Ne sortez pas aux heures chaudes

MOUVEMENT DE TERRAIN & SISMICITÉ



- Coupez le gaz, l'eau, l'électricité
- Évacuez le bâtiment
- Ne vous approchez pas des bâtiments endommagés

ÉPIDÉMIE



- Lavez-vous les mains
- Respectez la distanciation physique
- Portez un masque
- Utilisez des mouchoirs à usage unique

CYBER-RISQUE



- Modifiez régulièrement vos mots de passe, veillez à vos informations personnelles et votre identité numérique
- Sécurisez votre wi-fi

NEIGE, VERGLAS ET GRAND FROID



- Évitez tout déplacement
- Déneigez et salez les trottoirs
- Informez-vous sur les conditions de circulation
- Ne vous approchez pas des arbres, des lignes électriques
- Alertez le SAMU Social (115) si vous remarquez une personne vulnérable

ATTENTAT



- Restez vigilant et signalez tout comportement ou objet suspect aux forces de l'ordre
- Aidez le travail des services d'ordre en facilitant les contrôles lors d'entrées sur certains sites
- Suivez les consignes des services d'ordre et de secours en cas d'événement ou d'opération

TEMPÊTE & VENT VIOLENT



- Rangez ou fixez les objets sensibles au vent
- Ne vous approchez pas des arbres
- Ne vous approchez pas des lignes à terre

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



- Éloignez-vous de la zone de l'accident
- Alertez les secours
- Identifiez si possible le produit
- Restez à l'abri

Constituer un kit d'urgence

En cas d'urgence, chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir, a minima, à ses besoins, en attendant l'arrivée des secours.



C'EST À VOUS !

Cochez les cases adéquates afin de savoir si votre famille est prête à affronter une situation d'urgence.

PAPIERS D'IDENTITÉ

- Photocopies des cartes d'identité
- Permis de conduire
- Passeports
- Cartes Vitales
- Livret de famille
- Contrats d'assurance

S'INFORMER ET S'ÉQUIPER

- Radio à piles
- Lampe torche à piles ou à manivelle
- Sifflet, quelques liquidités
- Couteau multifonction
- Double des clés de la voiture et de la maison
- Jeux ou livres pour vos enfants

BOIRE ET MANGER

- Eau potable (un à deux litres par personne)
- Aliments non périssables (boîtes de conserve, biscuits secs, etc.)
- Pour vos animaux domestiques : croquettes

DE QUOI SE LAVER ET SE SOIGNER

- Produits de toilette (brosses à dents, dentifrice, lingettes, etc.)
- Trousse de premiers secours pansements, ordonnances médicales importantes, etc.

SE CHANGER, S'HABILLER

- Couvertures
- Vêtements chauds en fonction de la saison



CE KIT EST À ADAPTER EN FONCTION DES PARTICULARITÉS DE VOTRE FAMILLE, AVEC LE PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ :

Le Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS) est destiné aux personnes vivant sous le même toit afin de leur permettre de se préparer aux situations de crise.

Document téléchargeable ici :

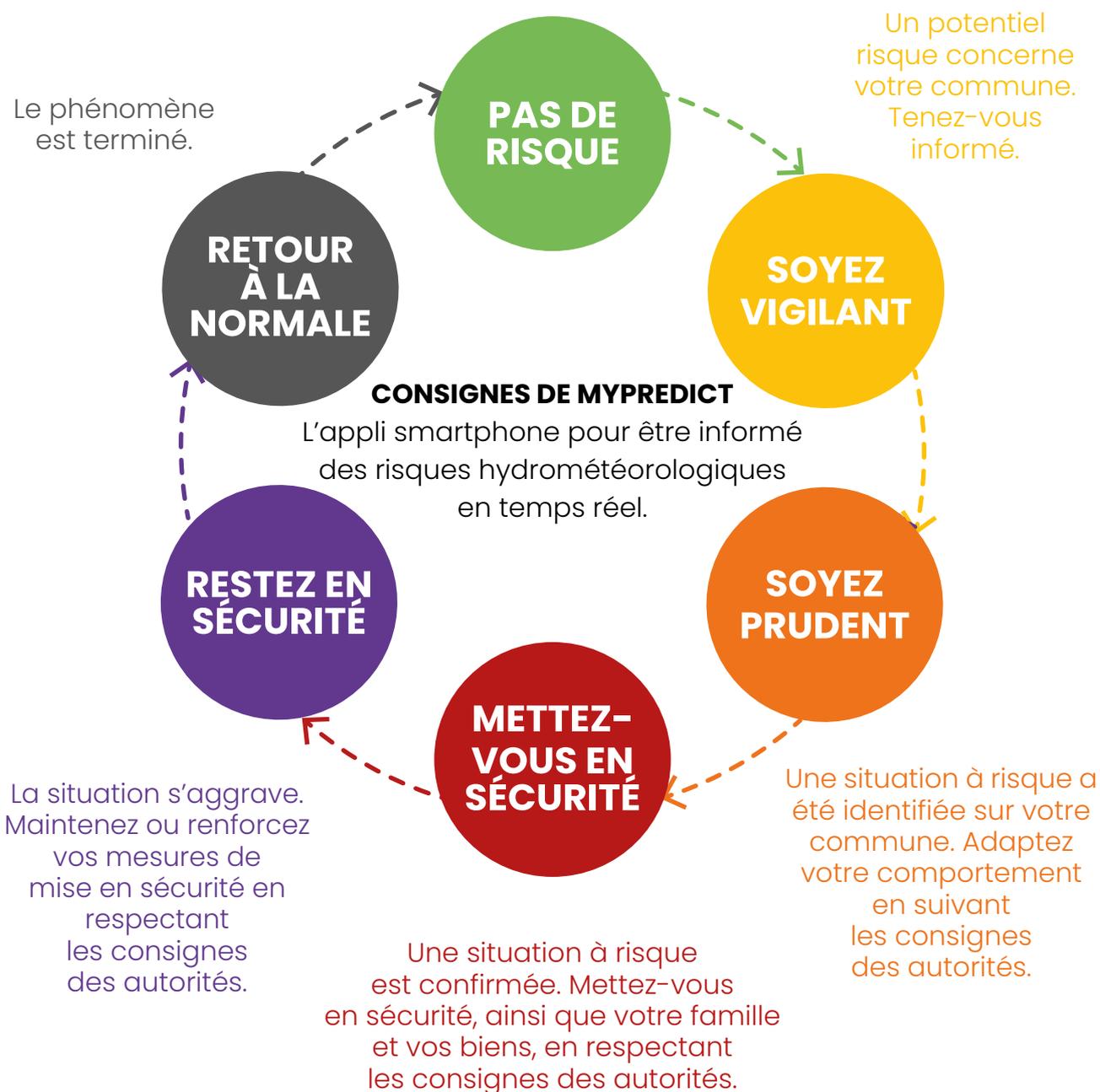
<http://www.mementodumaire.net/wp-content/uploads/2012/06/Pfms.pdf>

Les niveaux de sécurité Predict

PARTICULIER

Chaque citoyen doit être acteur de sa propre mise en sécurité

Pensez à contacter votre mairie pour connaître votre exposition au risque.



Récapitulatif : en cas de risque majeur, qui fait quoi ?

Exemple : imaginons Castelnau-le-Lez soumise à un épisode méditerranéen provoquant des débordements du Lez, des ruissellements et la stagnation des eaux de pluie !

| | |
|---|---|
| Les services de secours | ● Ils interviennent pour protéger et sauver les populations en danger. |
| Le Maire | ● Il active le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour alerter et accompagner les populations (évacuation, hébergement d'urgence) et dirige les opérations de secours. |
| Les équipes de la Ville de Castelnau-le-Lez | ● Les équipes et les moyens municipaux sont mobilisés. Ils mettent en place des déviations et informent la population. |
| Le Préfet | ● Il devient le directeur des opérations de secours si l'événement est très important ou si plusieurs communes sont concernées. Il active le dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile). |
| Vous | ● Vous vous mettez en sécurité, vous vous informez de la situation et respectez les consignes des autorités. |
| Les entreprises et établissements recevant du public (ERP) | ● Ils mettent en sécurité les personnes présentes et exposées, conformément à leur Plan d'Organisation de Mise en Sécurité (POMSE) et leur Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) pour les écoles et les crèches. |

LE SAVIEZ-VOUS ? Vous pouvez prétendre à une indemnisation de l'État si un arrêté ministériel a constaté l'état de catastrophe naturelle (CATNAT). Pour cela, il faut faire une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle auprès de votre mairie.

Informations utiles

NUMÉROS D'URGENCE

- Appel d'urgence européen : **112**
- Sapeurs-pompiers : **18**
- Gendarmerie : **17**
- Police Municipale : **0 8000 34170**
- SAMU : **15**
- Secours pour les personnes sourdes ou malentendantes : **114**

S'INFORMER

- Site de la commune : **www.castelnau-le-lez.fr**
- Application "**Castelnau-le-Lez**"
- **Réseaux sociaux** de la Ville : Facebook, X, Instagram.
- Radio - France Bleu Hérault : **100.6** ou **101.1 Mhz**
- Mairie : **04 67 14 27 14**
- MétéoFrance : **3250** (numéro payant) ou **www.vigilance.meteofrance.com**
- Vigicrues : **www.vigicrues.gouv.fr**

NUMÉROS DE SERVICES

- ENEDIS : **0 972 675 034**
- GrDF : **0 800 473 333**
- En cas d'odeur de gaz : **18** ou **112**
- Régie des eaux : **0 969 323 423**

NUMÉROS DE MON FOYER

- Assurance :
.....
- Médecin de famille :
.....
- École(s) des enfants :
.....
- Hôpital :
.....
- Mes numéros :
.....
- Autres :
.....

ROUTES ET TRANSPORTS

- TaM : **04 67 22 87 87**
www.tam-voyages.com
- Trains - SNCF :
www.infolignes.com
- Avions - Aéroport de Montpellier Méditerranée :
montpellier.aeroport.fr
- Inforoute - Circulation sur la Métropole 3M :
montpellier3M.fr/circulation

OÙ SE RÉFUGIER EN CAS D'ÉVACUATION ?

La municipalité vous indiquera les lieux d'accueil d'urgence.



Direction de la Communication

Hôtel de Ville
2, rue de la Crouzette,
34173 Castelnaud-le-Lez
Tél : 04 67 14 27 14